

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2015120008	31/01/2017

Référence de la décision : A/CG/2017-01-197

Autorisation de mise en exploitation commerciale en ETCS niveau 1 de la ligne 202 000 de Longuyon au PK 2209 à Mont Saint Martin au PK 250,5 et de la ligne 202 100 du PK 248 à Rodange au PK 250.

A été délivrée, à la demande de SNCF RESEAU, l'autorisation de mise en exploitation commerciale du sous-système de contrôle-commande et signalisation ETCS niveau 1, partie sol implémenté sur le site pilote n°2 de la ligne 202 000 de Longuyon au PK 229 à Mont Saint Martin au PK 250,5 et de la ligne 202 100 du PK 248 à Rodange au PK 250, dans les conditions prévues dans la décision.